



Communiqué de Presse :
Création d'un giratoire
RD 820/RD 43 - Commune de Miremont

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de création d'un giratoire, entre la **RD 820 et la RD 43**, sur le territoire de la commune de **Miremont**.

Ce chantier va se dérouler à compter **de fin septembre – début octobre 2021 et ce, pour une durée de quatre mois**.

Pendant toute la durée des travaux, **la circulation sera interdite sur la RD 43 « route de Grépiac »**, entre l'intersection de la RD 820 et de la RD 43 « route de Grépiac », l'intersection de la RD 43 « route de Grépiac » et de la voie communale « chemin de Ducédé », sur le territoire des communes de Miremont et de Grépiac.

Deux itinéraires de **déviations distincts** seront mis en place comme suit :

Pour les véhicules légers et les bus :

- **Dans le sens Miremont vers Grépiac** : par la RD 820, la voie communale « chemin de Ducédé », puis la RD 43.
- **Dans le sens Grépiac vers Miremont** : maintien de la circulation sur la RD 43, entre la RD 820 et la RD 35 « route de Venerque ».

Pour les poids lourds :

- **Dans le sens Miremont vers Grépiac par le sud** : par la RD 820, la RD 622 « rue Jean Jaurès et rue Camille Pelletan », la « place Saint-Roch », puis la RD 35 « route de Grépiac ».
- **Dans le sens Miremont vers Grépiac par le nord** : par la RD 820, la RD 19 « avenue de Labarthe », la RD 820 W « avenue de Toulouse », la RD 19 « avenue du Lauragais et avenue Jean-Pierre d'Assezat », la voie communale « rue Jean Gilet », la « place Saint-Pierre », la RD 19 « avenue des Pyrénées et route de Narbonne », puis la RD 35 « avenue de Loup Saut et route de Venerque ».
- **Dans le sens Grépiac vers Miremont** : maintien de la circulation sur la RD 43, entre la RD 820 et la RD 35 « route de Venerque ».

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section concernée. **Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.**

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental qui finance entièrement ces travaux pour un montant de 1 200 000 euros, en assure également la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son Service Etudes et travaux Nord (Tél : 05 34 33 49 71), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

**Le Président du Conseil départemental
De la Haute-Garonne
Georges MERIC**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish.